

## EUSKARAREN ERAKUNDE PUBLIKOA – OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE

2009ko Otsailaren 17ko Administrazio Kontseilua  
Conseil d'Administration du 17 Février 2009

### Erabakien Bilduma

Euskararen Erakunde Publikoaren administrazio kontseilua 2009ko Otsailaren 17an bildu da, Max Brisson Jaunak kudeaturik, Baionako Kontseilu Orokorreko Kaserna ttipian, arratsaldeko 3etan.

### Relevé de décisions

Le conseil d'administration de l'Office Public de la langue basque s'est réuni à la Petite Caserne, au siège de l'OPLB à Bayonne à 15H, le 17 Février 2009 sous la présidence de M. Max Brisson.

#### A] Bilkuran parte hartu dutenak :

##### **Estadoaren izenean :**

- Eric MORVAN Jauna, Baionako Suprefeta, Philippe REY Jauna, Pirineo-Atlantikoetako Prefetaren izenean
- William MAROIS Jauna, Bordaleko akademiako errektorea, Philippe CARRIERE Ikuskari Jaunaren presentziarekin

##### **Akitania eskualdearen izenean :**

- Sylviane ALAUX Anderea, eskualde kontseilaria, René RICARRERE Jaunaren izenean
- Jean LISSAR Jauna, eskualdeko kontseilari

##### **Pirineo Atlantikoetako departamenduaren izenean :**

- Max BRISSON Jauna, Pirineo Atlantikoetako Kontseilari orokor, lehendakariaren ordezkari

##### **Euskal Herriko Hautetsien Kontseiluaren izenean:**

- Jakes ABEBERRY Jauna, Presidentearen ordezkari

#### B] Parte hartu dute ere :

- Estebe EYHERABIDE Jauna, Euskararen Erakunde Publikoaren zuzendaria
- Bernadette SOULE Anderea, Euskararen Erakunde Publikoaren zuzendari-ordea
- Dominique PONTACQ Jauna, eragile kondularia

#### A] Ont partipicé à la réunion :

##### **Représentant l'Etat :**

- M. Eric MORVAN Sous-Préfet de Bayonne, représentant M. Philippe REY, Préfet des Pyrénées-Atlantiques excusé
- M. William MAROIS, recteur et chancelier des universités de l'académie de Bordeaux assisté de M. Philippe CARRIERE, Inspecteur d'académie

##### **Représentant le conseil régional d'Aquitaine :**

- Mme. Sylviane ALAUX, conseillère régionale, suppléante de M. René RICARRERE, excusé
- M. Jean LISSAR, conseiller régional

##### **Représentant le département des Pyrénées Atlantiques :**

- M. Max BRISSON, Conseiller Général, représentant le Président

##### **Représentant le Conseil des Elus du Pays Basque:**

- M. Jakes ABEBERRY, Délégué du Président

#### B] Etaient également présents :

- M. Estebe EYHERABIDE, Directeur de l'Office Public de la Langue Basque
- Mme. Bernadette SOULE, Directrice-adjointe de l'Office Public de la langue basque
- M. Dominique PONTACQ, agent comptable

**C] Administrazio kontseiluan zirenak :**

**EEP-ko zerbitzuetatik :**

- Ttitto AGERRE Jauna, hizkuntza kargudun
- Christophe BETBEDER Jauna, hizkuntza kargudun
- Naroa GOROSTIAGA Anderea, hizkuntza kargudun
- Amaia LITCHERACU Anderea, hizkuntza kargudun

**C] Assistaient également**

**Pour les services de l'OPLB :**

- M. Ttitto AGERRE, chargé de mission
- M. Christophe BETBEDER, chargé de mission
- Mme. Naroa GOROSTIAGA, chargée de mission
- Mme. Amaia LITCHERACU, chargée de mission

## **BILKURAREN IREKITZEA**

Lehendakariak gaiordena orroitarazten du :

1. EEPko web atariaren aurkezpena
2. Euskararen eta euskarazko irakaskuntzaren epe luzeko programazioaren lehen zatia obratzearen
3. Dispositif de certification d'aptitude linguistique
4. Hego Euskal Herriko Herri Elkargoaren formakuntza planaren onespena
5. Beste gaiak

## **OUVERTURE DE SEANCE**

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1 Présentation de la plateforme Internet de l'OPLB
2. Point sur la mise en œuvre du volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'offre de l'enseignement du basque et en basque
3. Euskara gaitasunaren egiaztapen dispositiboa
4. Validation du Plan de formation de la Communauté de communes Sud Pays Basque
5. Questions diverses

## 1) EEP-ko web atariaren aurkezpena

Presidente Jauank hitza ematen dio Novaldi sozietatearen zuzendari den Marie-Josée Burucoa Andereari (Novaldi hautatua izan delarik web cunea garatzeko).

Tresnaren helburuak zehaztu ondoren, Burucoa Andereak laburki aurkezten du zertan den proiektuaren gauzatzea: maketa eta grafismoaren aurkezpena, funtzionalitateei buruzko puntua,... Eramana izan den lana kontsultagarri da helbide honetan :

<http://www.mintzaira.fr/oplb>

Errektorek gunearen izendapenari buruzko galderari segida emanez, erabakia da gogoeta bat eremaitea.

Azkenik, Zuzendari Jaunak cunea publikoki aurkezteko epeak aurkeztu ditu :

- martxoan : gunearen lehen bertsioa linean ezarriko da, komunikazioa zabalik egin gabe, eta funtzionalitate berriez aberastuz progresiboki;
- Aurkezpen publikoa Aholku Batzordeko kideei heldu den osoko bilkuran (ekain bukaera – uztail hastapena)

## 1) Présentation de la plateforme internet de l'OPLB

Le Président donne la parole à Mme. Marie-Josée Burucoa, directrice de la société Novaldi qui a été choisie comme prestataire pour la réalisation du portail internet de l'Office Public.

Mme. Burucoa, après un rapide rappel des objectifs de l'outil, réalise un point d'étape sur l'avancée du projet : présentation de la maquette graphique adoptée, point sur les fonctionnalités,... Les administrateurs sont invités à consulter le travail réalisé à l'adresse suivante :

<http://www.mintzaira.fr/oplb>

Suite à une question de M. le Recteur sur le choix du nom de domaine, il est décidé de mener une réflexion sur le choix du nom de domaine.

Le Directeur précise ensuite le calendrier prévu pour l'ouverture du portail :

- courant mois de mars : mise en ligne d'une version 1 du portail, sans information publique, et enrichissement progressif des fonctionnalités ;
- Présentation publique aux membres du comité consultatif lors de la prochaine assemblée plénière (fin juin – début juillet)

## **2) Euskararen eta euskarazko irakaskuntzaren epe luzeko programazioaren lehen zatiaren obratzeari buruzko bilduma**

Zuzendari Jaunak euskararen eta euskarazko irakaskuntzaren epe luzeko programazioaren lehen atalaren obratzearen bilanaren ildo nagusiak aurkezten dizkie Administrazio Kontseiluko kideei.

Eraman izan diren ekintzen bilduma bi dokumentuetan bildua izan da :

- 1. eranskina : proposamenen sintesia irakaskuntza publikoarentzat,
- 2. eranskina : proposamenen sintesia, irakaskuntza katolikoarentzat

Zuzendariak zehazten du ere lan hori partaidetzan egina izan dela bai Ikuskaritzako zerbitzuekin, bai eta ere zuzendaritza girixtinoko ordezkariekin. Bi dokumentuak Hezkunde Nazionalako zerbitzuetara helarazia izan dira.

## **2) Point sur la mise en œuvre du volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement du basque et en basque**

Le Directeur commente les grandes lignes du bilan de la mise en œuvre du volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement du basque et en basque, présenté dans le détail aux membres du Conseil d'Administration.

Ce bilan fait l'objet de deux notes annexées au présent relevé de décisions :

- annexe 1 : synthèse des propositions pour l'enseignement public
- annexe 2 : synthèse des propositions pour l'enseignement privé catholique

Le Directeur précise que ce travail a été réalisé en étroite partenariat avec les services de l'Inspection d'Académie et de la DDEC et que ces notes ont été transmises à l'Education Nationale.

### 3) Euskara gaitasunaren egiaztapen dispositiboa

Zuzendari Jaunak euskara gaitasunaren egiaztapen dispositiboaren c1 maila antolatzeari buruzko dokumentu ezberdinak aurkezten ditu :

- **Hitzarmen proposamen bat**, (3. eranskina) Euskararen Erakunde Publikoaren, Pau eta Aturri aldeko herrialdeetako Unibertsitatearen eta Michel de Montaigne Bordele 3 Unibertsitatearen artekoa
- **Aurrekontuen proposamena**, (4. eranskina) bi urteko aurrekontuak zehazten dituen eta C1 mailaren antolatzeari doakiona.

**Proposamenak aho batez onartuak dira.**

### 3) Dispositif de certification d'aptitude linguistique

Le Directeur présente les divers documents relatifs à la mise en œuvre du niveau C1 du dispositif de certification d'aptitude linguistique :

- **La proposition de convention** (annexe 3) entre l'OPLB, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3,
- **La proposition de budget prévisionnel**, (annexe 4) déclinée sur deux ans et relative à la mise en place des épreuves de niveau C1

**Les deux documents sont adoptés à l'unanimité.**

<b>Le Président</b> <i>Leherbakaria</i>

<b>Visa du Contrôle de légalité</b> <i>Legalitate kontrola</i>


#### 4) Hego Euskal Herri Herri Elkargoaren formakuntza planoaren onespena

2007an Herri Elkargoekin izenpetu Hitzärmenen baitan, 2008ko abenduaren 18ko Administrazio Kontseiluak euskararen inguruko jarduera zehatzen garapena sostengatzea erabaki zuen, formakuntza eta komunikazio egitasmoak molde partekatuan finantzatzuz. Oroit, Errobi Herri Elkargoak adibidez, 2007ko etengabeko prestaketa plangintzaren jarraipena proposatu zuela Elkargoko eta honetako Herrietako agenteentzat, EEPk heren bateko finantzaketarekin laguntzea erabaki duena.

Hego Euskal Herri Herri Elkargoak, 2008an abiatu zuen etengabeko prestaketarako plangintza bat. 2007ko urriaren 24ko AKK gastuaren herena finantzatzea onartua zuen. Herri Elkargo honek orain bere bi agenterentzat plangintzaren jarraitzea proposatzen du eta aldi berean, plangintza berri baten sortzea, aldi honetan, Herri Elkargoan diren Herrietako agenteentzat.

- 1- Formakuntza profesionala izanen da, lan-denboran iraganen dena, urte osorako 4 200 €ko aitzinkontuarekin, bi agenteentzat.  
Herri Elkargoak formakuntza gastuaren herenaren laguntza eskatzen digu : 1 400 €
- 2- 25 agenteentzako formakuntza plangintza da, urte batez 153 oren formakuntza profesionala, lan-denboran iraganen dena 57 375 €ko aitzinkontu orokorrarekin.  
Herri Elkargoak formakuntza gastuaren herenaren laguntza eskatzen digu : 19 125 €

Aitzineko elementuak kontutan harturik, eskaerei baikorki erantzutea **erabakia da aho batez** :

- o Hego Euskal Herri Herri Elkargoko bi agenteen formakuntza **gastuen herena finantzatzea, 1 400 €ko diru laguntza arte**
- o Hego Euskal Herri Herri Elkargoko Herrietako 25 agenteen formakuntza **gastuen herena finantzatzea, 19 125 € ko diru laguntza arte**

#### 4) Validation du plan de formation linguistique de la Communauté de Communes Sud Pays Basque

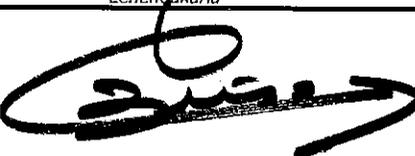
Dans le cadre des conventions établies en 2007 avec les Communautés de Communes, le Conseil d'Administration du 17 décembre 2008 a décidé de soutenir le développement des activités concrètes autour de la langue basque, par le cofinancement de projets de formation et de communication. Pour rappel, la Communauté de Communes d'Errobi, a par exemple reconduit son plan de formation pour 19 des agents de la Communauté de Communes et de Communes adhérentes avec un cofinancement de l'OPLB à hauteur du tiers des dépenses.

La Communauté de Communes Sud Pays Basque, a démarré en 2008 un plan de formation. Le CA du 24 octobre 2007 avait décidé de cofinancer à hauteur du tiers de son coût. Elle se propose maintenant premièrement de reconduire ce plan pour deux de ses agents et d'établir un nouveau plan de formation en langue basque pour 25 agents, cette fois-ci étendu aux agents des Communes.

- 1- Formation professionnelle qui se déroulera durant le temps de travail avec un budget total de 4 200 € pour les deux agents.  
La Communauté de Communes nous sollicite pour le tiers du coût de la formation : 1 400 €
- 2- Plan de formation pour 25 agents, de 153 heures pour un an, formation professionnelle qui se déroulera durant le temps de travail, avec un budget global de 57 375 €.  
La Communauté de Communes nous sollicite pour le tiers du coût de la formation : 19 125 €

A l'appui de ces différents éléments, **il est décidé à l'unanimité** de répondre favorablement aux demandes et de :

- o cofinancer à hauteur du **tiers des coûts**, dans la limite de **1 400 € de subvention** la Formation des deux agents de la Communautés de Communes Sud Pays Basque
- o cofinancer à hauteur du **tiers des coûts**, dans la limite de **19 125 € de subvention** la Formation des 25 agents des Communes de la Communautés de Communes Sud Pays Basque

Le Président <i>Lehendakaria</i>

Visa du Contrôle de légalité <i>Legaltate kontrola</i>


## 5) Gainerateko gaiak

- Pariseko liburu saloia :

EEP-k eta EKE-k, Akitania Eskualde Kontseiluak egindako gomitari baikorki erantzun dute : Eskualde Kontseiluak eta ARPEL erakundeak proposatu dute mahai bat hartzea Pariseko liburu saloian, euskaraz ar idiren argitaletxeak agerian emateko. (aurkezpen zehatza 5. eranskinean daukazue)

Ekintza horren gauzatzeko, Administrazio Kontseiluak **2.200 €ko diruzama bat esleitzea onartzen du aho batez.**

- Zuzendaritza-laguntzaile lanpostuaren irekitzea :

19 pertsonak aurkeztu dira. Hizkuntza amaila neurtzeko frogak Otsailaren 25ean iraganen dira. Ondotik, elkarrizketak antolatuak izanen dira.

- Ondoko Administrazio Kontseilua : 2009ko Apirilaren 7an, goizeko 10etan

→ Bilkura arratsaldeko 5:15tan bukatzen da.

## 5) Questions diverses

- Le salon du livre de Paris :

L'OPLB et l'ICB ont décidé de répondre favorablement à l'invitation du Conseil Régional d'Aquitaine au Salon de Paris : le Conseil Régional et l'ARPEL, ont en effet proposé à l'OPLB et à l'ICB la location d'une table pour trois jours afin d'y exposer la production des éditeurs basque. (cf descriptif en annexe 5)

Afin de mener à bien cette opération, **il est décidé de mobiliser une enveloppe de 2200 €.**

- Point sur le recrutement d'un(e) assistant(e) de direction :

19 candidatures ont été réceptionnées. Les candidats seront convoqués le 25 février pour l'épreuve écrite de niveau de langue. A l'issue des entretiens seront programmés.

- Prochain conseil d'administration : 7 avril 2009 à 10H

→ la séance est levée à 17H15.

Le Président <i>Lehenakaria</i>

Visa du Contrôle de légalité <i>Legalitate kontrola</i>


**2009/02/17-ko EEP-ren  
Administrazio  
Kontseiluko bilkuraren  
erabakien bildumaren  
eranskinak**

1. Eranskina : Proposamenen sintesia – irakaskuntza publikoa
2. Eranskina : Proposamenen sintesia – irakaskuntza katolikoa
3. Eranskina : Hitzarmen proposamena – euskara gaitasunaren egiaztapen dispositiboa
4. Eranskina : Aurrekontuen proposamena – euskara gaitasunaren egiaztapen dispositiboa
5. Eranskina : Pariseko saloina

**Annexes au relevé de  
décisions de la réunion du  
Conseil d'Administration  
de l'OPLB du 17/02/2009**

- Annexe 1 : Synthèse des propositions – enseignement public
- Annexe 2 : Synthèse des propositions – enseignement catholique
- Annexe 3 : Proposition de convention – dispositif de certification linguistique
- Annexe 4 : Budget prévisionnel – dispositif de certification linguistique
- Annexe 5 : Salon du livre de Paris

**ANNEXE 1 : NOTE RELATIVE AUX TRAVAUX MENÉS  
PAR L'OPLB  
EN VUE D'ÉVENTUELLES OUVERTURES  
DE SECTIONS BILINGUES DANS LES  
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS**

**Enseignement public  
Synthèse des propositions de l'OPLB**

**1. Premier degré**

- **Saint-Jean-de-Luz** : ouverture dans les 2 écoles Ichaca et Aice Errota à la rentrée 2009, ou bien ouverture dans une seule des 2 écoles, à déterminer, suivie éventuellement d'une ouverture ultérieure dans l'autre école. L'OPLB doit rencontrer les représentants de la municipalité courant février pour connaître leur positionnement.
- **Mouguerre** : ouverture d'une section bilingue à l'école du Bourg à la rentrée 2009.
- **Urepele** : mise en place à la rentrée 2009, à titre exceptionnel et expérimental, d'un enseignement bilingue basque/français dispensé par un seul enseignant au sein d'une classe unique.
- **RPI Estérençuby Saint-Michel** : ouverture d'une section bilingue à l'école d'Estérençuby à la rentrée 2009 avec attribution d'1/2 poste de basque, ou, dans l'impossibilité, étude partenariale, avant décision, d'une éventuelle organisation pédagogique adaptée sur l'ensemble du RPI, qui permettrait la mise en place d'un enseignement bilingue sans octroi d'1/2 poste supplémentaire (cf détail p. 12).
- **Ecole primaire de Villefranque, RPI de Viodos et RPI d'Espès-Undurein** : demande insuffisante pour envisager une ouverture à la rentrée 2009.
- **RPI d'Arbérats Arbouet Etcharry** : étude reportée à la rentrée prochaine.

**2. Second degré**

- **Collège J. Pujo de Saint-Etienne-de-Baigorry** : ouverture d'une section bilingue en classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> à la rentrée 2009, avec organisation commune d'une partie des enseignements, nécessitant l'attribution de 9 heures d'enseignement.
- **Collège L. Bérard de Saint-Palais** : mise en place à la rentrée 2009 d'un enseignement de 2 heures de basque renforcé, à destination des élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>.
- **Collège de Saint-Pierre-d'Irube** : ouverture d'une section bilingue en classe de 6<sup>ème</sup> à la rentrée 2009.
- **Collège de Tardets** : non analysé.

## **I. PREMIER DEGRE**

### **1. Les 3 écoles non bilingues de Saint-Jean-de-Luz : Ichaca, Aice Errota, du Centre**

A l'heure actuelle, sur les 4 écoles et ensembles scolaires publics de Saint-Jean-de-Luz, un seul propose un enseignement bilingue basque / français, l'ensemble scolaire Urdazuri.

En concertation avec la municipalité, le questionnement des familles a été organisé dans les 3 écoles maternelles ne proposant pas cet enseignement à ce jour, en demandant aux familles de se positionner par rapport aux différentes localisations possibles pour une éventuelle ouverture de section bilingue :

- ♦ l'école maternelle Ichaca, dont la continuité en primaire est assurée à l'école primaire Urdazuri ;
- ♦ l'école maternelle Aice Errota, dont la continuité en primaire est assurée sur le même site à l'école élémentaire du même nom ;
- ♦ l'école maternelle du Centre, dont la continuité en primaire est assurée sur le même site à l'école élémentaire du même nom.

Ces 3 établissements scolarisent cette année :

- ♦ école maternelle Ichaca : 36 élèves (dont 4 TPS) ;
- ♦ école maternelle du Centre : 70 élèves (dont 2 TPS) ;
- ♦ école maternelle Aice Errota : 76 élèves.

Préalablement au lancement de l'enquête, une réunion d'information a été organisée le 4 décembre 2008 en présence de l'Inspectrice de Circonscription et des représentants de la municipalité, pour exposer aux familles concernées le fonctionnement de l'enseignement bilingue et répondre à leurs interrogations.

A l'issue, un questionnaire a été diffusé aux familles des enfants scolarisés cette année en très petite, petite et moyenne sections de maternelle dans les 3 écoles, soit aux familles de 124 enfants dont :

- ♦ 24 scolarisés à l'école Ichaca ;
- ♦ 46 scolarisés à l'école du Centre ;
- ♦ 54 scolarisés à l'école Aice Errota.

Le questionnement n'a pas été élargi aux familles envisageant de scolariser pour le première fois un enfant dans l'une de ces écoles à la rentrée 2009.

Près de la moitié des familles enquêtées ont répondu : 59 familles sur 124, soit un taux de réponse de 48%.  
Par école :

- ♦ à l'école Ichaca : 17 réponses sur 24, soit un taux de réponse de 71% ;
- ♦ à l'école du Centre : 12 réponses sur 46, soit un taux de réponse de 27% ;
- ♦ à l'école Aice Errota : 30 réponses sur 54, soit un taux de réponse de 56%.

Parmi les 59 familles ayant répondu, 31 envisagent une inscription en section bilingue si cet enseignement est proposé à la rentrée prochaine (53%), 28 n'envisagent pas une inscription en section bilingue (47%). Parmi les réponses positives, seule une famille envisage une inscription en section bilingue quelle que soit la localisation de l'ouverture. Toutes les autres ne l'envisagent que si elle a lieu dans leur école.

Par école :

- ♦ à l'école Ichaca : 12 réponses favorables sur 17 réponses (71%), dont 1 quelle que soit la localisation, 5 réponses négatives (29%) ;
- ♦ à l'école du Centre : 7 réponses favorables sur 12 réponses (58%), 5 négatives (42%) ;
- ♦ à l'école Aice-Errota : 12 réponses favorables sur 30 réponses (40%), 18 négatives (60%).

Au vu des résultats de l'enquête, la demande des familles s'avère insuffisante pour envisager une ouverture à l'école du Centre à la rentrée 2009.

Dans les 2 autres écoles par contre, l'ouverture est envisageable, compte tenu des 12 réponses favorables, du fait que les nouveaux parents d'élèves n'ont pas été questionnés et que le nombre d'inscriptions effectives en section bilingue a jusqu'ici toujours été supérieur au nombre de réponses positives lors de l'enquête.

En se basant sur les seuls résultats de l'enquête, les effectifs prévisionnels en section bilingue à la rentrée 2009 se répartiraient de la façon suivante dans ces 2 écoles, **sans compter les nouveaux arrivants** :

- ♦ école Ichaca :

	PS	MS	GS	TOTAL hors TPS
<b>Ensemble des élèves</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>12</b>
dont scolarisés à Ichaca	2	5	5	
dont prêts à venir d'une autre école	0	0	0	

- ♦ école Aice Errota :

	PS	MS	GS	TOTAL hors TPS
<b>Ensemble des élèves</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>13</b>
dont scolarisés à Aice Errota	7	4	1	12
dont prêts à venir d'une autre école	0	0	1	1

**Remarque** : les parents d'un enfant scolarisé à Ichaca en moyenne section ont répondu envisager une inscription en section bilingue quelle que soit l'école d'ouverture (comptabilisé dans le tableau prévisionnel en GS).

**A l'examen des résultats de l'enquête, l'ouverture d'une section bilingue à la rentrée 2009 se justifie dans les 2 écoles Ichaca et Aice Errota.**

**La municipalité de Saint-Jean-de-Luz doit maintenant se positionner par rapport aux 2 possibilités suivantes :**

- ♦ **ouverture simultanée dans les 2 écoles à la rentrée 2009 ;**
- ♦ **ouverture à la rentrée 2009 dans une seule des 2 écoles, à déterminer, suivie éventuellement d'une ouverture ultérieure dans le second site.**

**Une rencontre est prévue avec les représentants de la municipalité courant février.**

## **2. L'école primaire de Villefranque**

Demande insuffisante. Analyse détaillée à rédiger et transmettre.

### **3. Le RPI de Viodos**

Demande insuffisante. Analyse détaillée à rédiger et transmettre.

#### **4. Le RPI d’Espès-Undurein**

Demande insuffisante. Analyse détaillée à rédiger et transmettre.

## 5. Les 3 écoles de Mouguerre

A ce jour, aucune des 3 écoles publiques de Mouguerre (école du Bourg, école du Port et école Elizaberrri) ne propose un enseignement bilingue basque / français.

En concertation avec la municipalité, le questionnement des familles a été organisé dans l'ensemble des 3 écoles publiques de la commune, en demandant aux familles de se positionner **dans l'hypothèse d'une ouverture de section bilingue à l'école du Bourg**, école présentant le triple avantage du positionnement central, d'effectifs importants, et de la configuration la plus adaptée en termes de locaux.

Les 3 écoles primaires scolarisent cette année un total de 384 élèves (dont 19 TPS) ainsi répartis :

- ♦ école primaire du Bourg : 273 élèves (dont 12 TPS) ;
- ♦ école primaire du Port : 69 élèves (dont 4 TPS) ;
- ♦ école primaire Elizaberrri : 42 élèves (dont 3 TPS).

Préalablement au lancement de l'enquête, une réunion d'information a été organisée le 8 décembre 2008 en présence de l'Inspecteur de Circonscription, de l'Inspectrice en charge de la langue basque, et des représentants de la municipalité, pour exposer aux familles concernées le fonctionnement de l'enseignement bilingue et répondre à leurs interrogations.

A l'issue, un questionnaire a été diffusé aux familles des enfants scolarisés cette année en très petite, petite et moyenne sections de maternelle dans les 3 écoles, soit aux familles de 90 enfants dont :

- ♦ 60 scolarisés à l'école du Bourg ;
- ♦ 17 scolarisés à l'école du Port ;
- ♦ 13 scolarisés à l'école Elizaberrri.

Le questionnement n'a pas été élargi aux familles envisageant de scolariser pour la première fois un enfant dans l'une de ces écoles à la rentrée 2009.

Plus de la moitié des familles enquêtées ont répondu : 51 réponses sur 90, soit un taux de réponse de 57%. Par école :

- ♦ à l'école du Bourg : 35 réponses sur 60, soit un taux de réponse de 58% ;
- ♦ à l'école du Port : 7 réponses sur 17, soit un taux de réponse de 41% ;
- ♦ à l'école Elizaberrri : 9 réponses sur 13, soit un taux de réponse de 69%.

Parmi les 51 familles ayant répondu :

- ♦ 17 envisagent une inscription en section bilingue si cet enseignement est proposé à la rentrée prochaine à l'école du Bourg (34%) ;
- ♦ 33 n'envisagent pas une inscription en section bilingue (66%), parmi lesquelles 2 de l'école Elizaberrri qui déclarent qu'elles opteraient pour un enseignement bilingue si celui-ci était proposé dans leur école ;
- ♦ 1 famille ayant 2 enfants aujourd'hui scolarisés à l'école du Port, envisage une inscription en section bilingue pour celui de ses 2 enfants concerné par l'enquête, mais en souhaitant que cet enseignement soit proposé à l'école du Port pour ne pas séparer les 2 enfants. Elle reste hésitante sur son choix en cas d'ouverture à l'école du Bourg.

Par école :

- ♦ à l'école du Bourg : 15 réponses favorables sur les 35 recueillies (43%), 20 réponses négatives ;
- ♦ à l'école du Port : 3 réponses favorables sur les 7 recueillies (43%) dont une souhaitant une ouverture à l'école du Port, 4 négatives ;
- ♦ à l'école Elizaberrri : 9 réponses négatives sur les 9 recueillies.

En se basant sur les seuls résultats de l'enquête, les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2009 en section bilingue à l'école du Bourg de Mouguerre se répartiraient de la façon suivante :

	PS	MS	GS	TOTAL hors TPS
<b>Ensemble des élèves</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>17</b>
dont scolarisés à l'école du Bourg	0	8	9	17
dont prêts à venir d'une autre école	0	0	0	0

↳ **sans compter les nouveaux arrivants, ni la famille hésitante de l'école du Port.**

**A l'examen des résultats de l'enquête, l'ouverture d'une section bilingue se justifie à l'école du Bourg de Mouguerre.  
L'accord de la Municipalité étant acquis et les locaux adaptés, les conditions préalables sont réunies pour l'ouverture d'une section bilingue à la rentrée 2009 à l'école du Bourg de Mouguerre.**

## **6. Le RPI de Arberats Arbouet Etcharry**

En concertation avec les trois municipalités concernées, une réunion d'information a été organisée le 5 décembre, à laquelle ont été invités les représentants du RPI, les équipes pédagogiques et les représentants des parents.

Compte tenu des contraintes de calendrier, les municipalités concernées ont souhaité reporter à l'an prochain le questionnement des familles, afin de disposer de davantage de temps pour l'organisation des réunions d'information avec les enseignants et avec les familles, préalablement au lancement de l'enquête.

## 7. L'école primaire d'Urepel

Il s'agit d'une école primaire de faible effectif disposant d'une classe unique, scolarisant cette année 11 élèves, dont 4 en maternelle et 7 en élémentaire. Elle est située dans la vallée des Aldudes, en zone de montagne, dans une commune bascophone où la langue basque est d'usage quotidien pour une majorité de villageois.

Poussée par une demande importante des familles, la municipalité a souhaité renouveler cette année la mesure de la demande des familles qui avait déjà été effectuée l'an passé.

En concertation avec la municipalité, le questionnement des familles a été organisé auprès des familles ayant un enfant scolarisé cette année en petite et moyenne sections de maternelle, ainsi qu'auprès des nouvelles familles devant scolariser leur enfant à la rentrée prochaine et au-delà.

Préalablement au lancement de l'enquête, une réunion d'information a été organisée le 16 décembre 2008 en présence des représentants de la municipalité, pour exposer aux familles concernées le fonctionnement de l'enseignement bilingue et répondre à leurs interrogations.

A l'issue, un questionnaire a été diffusé aux familles des 3 enfants scolarisés cette année en petite et moyenne sections de maternelle (dont 2 ayant un second enfant à scolariser à l'école d'Urepel), ainsi qu'à 3 familles ayant un enfant à scolariser pour la première fois à l'école d'Urepel, soit 6 familles au total.

Toutes ont répondu, soit un taux de réponse de 100%.

L'ensemble des 6 familles envisagent une inscription en section bilingue si cet enseignement est proposé à l'école d'Urepel, parmi lesquelles :

- ♦ les 3 familles ayant un enfant scolarisé cette année en PS, dont 2 scolariseront un second enfant, au cours de l'année scolaire 2009-10 pour le premier, à la rentrée 2010 pour le second ;
- ♦ 2 familles devant scolariser un enfant à la rentrée prochaine ;
- ♦ 1 famille devant scolariser un enfant à la rentrée 2010.

En se basant sur les résultats de l'enquête, les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2009 à l'école d'Urepel se répartiraient de la façon suivante :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL hors TPS
<b>Ensemble des élèves</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>13</b>
dont bilingues	2	0	3						5
dont unilingues	0	0	0	1	0	0	4	3	8

A la rentrée 2010, compte tenu des nouveaux enfants, les effectifs prévisionnels seraient les suivants :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL hors TPS
<b>Ensemble des élèves</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
dont bilingues	3	2	0	3					8
dont unilingues	0	0	0	0	1	0	0	4	5

La demande unanime des familles enquêtées en faveur d'un enseignement bilingue, et la forte volonté municipale de proposer cet enseignement à la rentrée prochaine, plaident en faveur de l'ouverture d'une section bilingue à la rentrée 2009.

En même temps, compte tenu des faibles effectifs présents globalement dans l'école, l'affectation d'un 1/2 poste de basque en supplément du poste existant paraît difficile à envisager.

Dans ce contexte, pour qu'à terme la carte scolaire puisse offrir le choix d'un enseignement bilingue sur l'ensemble du territoire du Pays Basque, et pour ne pas exclure de l'enseignement bilingue des enfants scolarisés en classe unique dont les familles sont demandeuses, il pourrait être envisagé de proposer, à titre exceptionnel et expérimental, un enseignement bilingue basque/français dispensé par un seul enseignant, au sein d'une classe unique.

Un tel scénario serait facilité par le fait qu'une aide maternelle bascofone est affectée à temps complet à l'école.

En l'absence d'un tel dispositif « sur mesure », les conditions d'ouverture de section bilingue ne seront sans doute jamais réunies dans ce type d'école à classe unique.

Afin d'éviter tout risque d'interprétation comme une remise en cause du principe « un maître, une langue » mis en œuvre à l'heure actuelle dans l'ensemble des écoles publiques, il conviendrait de souligner le caractère exceptionnel de cette organisation, et de flécher en conséquence le poste d'enseignant d'Urepel.

En l'absence de possibilité d'octroi d'1/2 poste de basque, la municipalité d'Urepel est tout à

## 8. Le RPI d'Estérençuby Saint-Michel

Il s'agit d'un RPI de petite taille, regroupant les 2 communes d'Estérençuby Saint-Michel, disposant chacune d'une école à classe unique :

- ♦ l'école d'Estérençuby, scolarisant cette année 19 élèves en classes maternelles ;
- ♦ l'école de Saint-Michel, qui scolarise 18 élèves en classes élémentaires.

Il est situé dans une zone bascofone, où la langue basque se pratique au quotidien.

Le questionnement des familles a été effectué au mois de décembre, en concertation avec les 2 municipalités concernées. Préalablement au lancement de l'enquête, une réunion d'information a été organisée le 5 décembre 2008 à la mairie d'Estérençuby en présence des représentants de la municipalité, pour exposer aux familles concernées le fonctionnement de l'enseignement bilingue et répondre à leurs interrogations.

A l'issue, un questionnaire a été diffusé aux familles des 13 enfants scolarisés cette année en petite et moyenne sections de maternelle (dont certaines ont un second enfant à scolariser à l'école d'Estérençuby), ainsi qu'à 2 familles ayant un enfant à scolariser pour la première fois, soit 14 familles au total.

Sur 15 familles enquêtées, 13 ont répondu, soit un taux de réponse de 87%.

Parmi les 13 familles ayant répondu :

- ♦ 7 familles envisagent une inscription en section bilingue si cet enseignement est proposé à la rentrée prochaine à l'école d'Estérençuby (54%), pour un total de 9 enfants, dont 6 déjà scolarisés, 1 à scolariser en PS à la rentrée 2009, et 2 à scolariser en PS à la rentrée 2010 ;
- ♦ 6 familles n'envisagent pas une inscription en section bilingue (46%), pour un total de 9 enfants, dont 6 déjà scolarisés, 2 à scolariser en PS à la rentrée 2009, et 1 à scolariser en PS à la rentrée 2010.

En se basant sur les résultats de l'enquête, les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2009 sur l'ensemble du RPI seraient les suivants :

	Estérençuby				Saint-Michel						RPI
	PS	MS	GS	TOTAL	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL	TOTAL
<b>Ensemble des élèves</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>34</b>
dont bilingues	2	2	3	7						0	7
dont unilingues	2	5	1	8	7	5	2	5	0	19	27

A la rentrée 2010, compte tenu des nouvelles entrées connues à ce jour, les effectifs prévisionnels seraient les suivants :

	Estérençuby				Saint-Michel						RPI
	PS	MS	GS	TOTAL	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL	TOTAL
<b>Ensemble des élèves</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>23</b>	<b>37</b>
dont bilingues	2	2	2	6	3					3	9
dont unilingues	1	2	5	8	1	7	5	2	5	20	28

Au vu des résultats, la municipalité d'Estérençuby s'est positionnée en faveur de l'ouverture d'une section bilingue à l'école, avec affectation d'un 1/2 poste de basque.

En cas d'impossibilité d'affecter 1/2 poste de basque au RPI, la municipalité est opposée à l'éventualité de la mise en place d'une organisation spécifique qui verrait un seul enseignant prendre en charge l'ensemble des enseignements, dans les 2 langues basque et française, au sein d'une classe unique.

Par contre, elle serait disposée à étudier d'autres propositions d'organisations pédagogiques qui pourraient éventuellement permettre la mise en place d'un enseignement bilingue dans le RPI.

Une solution à étudier pourrait consister à élargir l'enquête auprès des familles ayant cette année un enfant scolarisé en GS de maternelle à l'école d'Estérençuby (sachant que certaines familles bascophones pratiquant la langue basque avec leur enfant souhaiteraient que celui-ci puisse bénéficier d'un enseignement bilingue en CP à la rentrée prochaine), et en fonction des résultats, à analyser avec les IEN et les enseignantes en poste, la possibilité d'une adaptation de l'organisation pédagogique, qui verrait par exemple :

- ♦ la moitié du temps, l'enseignante de l'école d'Estérençuby enseigner en langue basque pour les enfants bilingues de la PS de maternelle au CP inclus, l'enseignante de l'école de Saint-Michel prenant en charge en français l'ensemble des élèves unilingues ;
- ♦ l'autre moitié du temps, l'enseignante de l'école d'Estérençuby enseigner en français pour les élèves bilingues de maternelle et de CP, l'enseignante de l'école de Saint-Michel prenant en charge en français l'ensemble des élèves unilingues du CP au CM2.

Si elle était validée pédagogiquement, cette organisation, qui nécessiterait la mise en place d'un transport entre les 2 communes, serait bien entendu à discuter préalablement avec les 2 municipalités.

**Au vu des résultats de l'enquête et du positionnement municipal, l'ouverture d'une section bilingue avec attribution d'1/2 poste de basque consisterait la solution la plus simple. Au fur et à mesure des rentrées scolaires, ce 1/2 poste de basque prendrait en charge les élèves bilingues sur l'ensemble du RPI Estérençuby et Saint-Michel.**

**En cas d'impossibilité d'affecter 1/2 poste de basque au RPI, il conviendrait certainement d'étudier, en partenariat avec les autorités académiques, les IEN, les équipes pédagogiques et les municipalités concernées, la faisabilité d'une organisation pédagogique adaptée qui pourrait permettre la mise en place d'un enseignement bilingue sans affectation d'1/2 poste supplémentaire.**

## **II. SECOND DEGRE**

### **1. Le collège J. Pujo de Saint-Etienne-de-Baigorry**

Le collège J. Pujo de Saint-Etienne-de-Baigorry scolarise cette année 79 élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Il s'agit d'un collège unilingue, qui assure la continuité des enseignements pour les élèves des 5 écoles publiques du canton, parmi lesquelles 3 proposent à ce jour un enseignement bilingue basque / français : école de Saint-Etienne-de-Baigorry, école de Bidarray, RPI d'Ossès Saint-Martin-d'Arrossa.

Le collège J. Pujo travaille en réseau avec le collège la Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port, distant de 12 kilomètres. Une partie des enseignements sont organisés en commun : option découverte professionnelle et section sportive. Un système de transport a été mis en place par les responsables des 2 collèges pour assurer le déplacement des élèves.

Par extension de cette mutualisation, les responsables des 2 collèges ont décidé en 2005-06 de donner aux élèves du collège J. Pujo de Baigorry la possibilité de suivre un enseignement bilingue basque / français, en se déplaçant au collège bilingue de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Si les équipes dirigeantes et enseignantes dressent une expérience positive de cette mutualisation, en revanche le système n'a eu que peu de succès auprès des familles, qui pour la plupart vivent le déplacement comme une contrainte. La majorité des élèves abandonnent ainsi l'enseignement bilingue en intégrant le collège J. Pujo de Baigorry, préférant y suivre sur place un enseignement unilingue, sans subir les contraintes des déplacements.

Ainsi, sur les 3 dernières années :

- ♦ 2 élèves ont opté pour l'enseignement bilingue en 6<sup>ème</sup> à la rentrée 2005-06, sur 13 élèves scolarisés l'année précédente en CM2 bilingue dans les écoles publiques du canton ;
- ♦ aucun élève sur 8 à la rentrée 2006-07 ;
- ♦ 3 élèves sur 9 à la rentrée 2007-08 ;
- ♦ 4 élèves sur 11 à la rentrée 2008-09.

Les élèves du collège Pujo suivant cette année un enseignement bilingue se répartissent ainsi :

- ♦ classe de 6<sup>ème</sup> : 4 élèves ;
- ♦ classe de 5<sup>ème</sup> : 0 élève ;
- ♦ classe de 4<sup>ème</sup> : 0 élève ;
- ♦ classe de 3<sup>ème</sup> : 2 élèves.

Compte tenu de cette rupture de fait de la continuité de l'enseignement bilingue entre le primaire et le secondaire, les responsables du collège J. Pujo souhaitent depuis 2 ans proposer un enseignement bilingue sur site, en ouvrant une section bilingue au collège de Baigorry. Ils se trouvent cette année confortés dans cette volonté par le fait que l'une des 4 élèves de 6<sup>ème</sup> suivant cette année cet enseignement bilingue est une enfant handicapée qui abandonnera très certainement cet enseignement à cause de la contrainte trop lourde que constitue pour elle les déplacements vers Saint-Jean-Pied-de-Port.

Par ailleurs, les effectifs actuellement scolarisés en sections bilingues dans les écoles publiques du canton de Baigorry, montrent une montée en puissance de cet enseignement, confirmant ainsi la pertinence du schéma retenu dans le Volet 1 de la Programmation pluriannuelle des enseignements, structurant à terme l'enseignement bilingue en collège public sur les 2 sites de La Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port et de J. Pujo de Baigorry :

ECOLE	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
BIDARRAY	9	5	8	2	4	6	4	3	41
SAINT-ETIENNE-DE-BAIGORRY	9	9	7	11	7	3	5	3	54
RPI OSSES SAINT-MARTIN-D'ARROSSA	5	10	8	12	8	7	10	8	68
TOTAL	23	24	23	25	19	16	19	14	163

L'analyse concertée de la situation avec les responsables d'établissement a amené à étudier la faisabilité d'offrir au collège J. Pujo, à la rentrée 2009, un enseignement bilingue aux élèves des classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

Afin d'évaluer si la demande des familles s'avèrerait suffisante, il a été décidé de procéder au questionnement :

- ♦ d'une part des familles des élèves scolarisés cette année en CM2 bilingue dans les écoles bilingues du canton : école de Saint-Etienne-de-Baigorry, école de Bidarray, RPI d'Ossès Saint-Martin-d'Arrossa ;
- ♦ d'autre part des familles des élèves scolarisés cette année en 6<sup>ème</sup> au collège J. Pujo.

S'agissant de l'enquête auprès des CM2 bilingues :

- ♦ l'ensemble des 14 familles enquêtées a répondu, soit un taux de réponse de 100% ;
- ♦ sur les 14 familles :
  - 9 envisagent une inscription en 6<sup>ème</sup> bilingue au collège J. Pujo de Baigorry si celui-ci est proposé à la rentrée prochaine ;
  - 5 envisagent une inscription en 6<sup>ème</sup> unilingue au collège J. Pujo de Baigorry, même si un enseignement bilingue y est proposé.

S'agissant de l'enquête auprès des 6<sup>ème</sup> du collège J. Pujo de Baigorry, seules les familles des 4 élèves qui suivent aujourd'hui un enseignement bilingue envisagent une poursuite de cet enseignement en 5<sup>ème</sup>.

Au total, sur les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, 13 familles opteraient ainsi pour un enseignement bilingue, d'où les effectifs prévisionnels suivants pour la rentrée 2009 :

- ♦ classe de 6<sup>ème</sup> : 9 élèves ;
- ♦ classe de 5<sup>ème</sup> : 4 élèves.

Au vu des effectifs présents dans les niveaux CM1 et inférieurs dans les écoles bilingues du canton, ces effectifs devraient progressivement s'étoffer les années suivantes.

L'organisation proposée, en concertation avec les responsables du collège, est la suivante :

- ♦ enseignement de la langue basque commun pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> : 3 heures ;
- ♦ enseignement d'histoire et géographie en langue basque pour les élèves de 6<sup>ème</sup> : 3 heures ;
- ♦ enseignement d'histoire et géographie en langue basque pour les élèves de 5<sup>ème</sup> : 3 heures.

soit 9 heures au total.

**L'ensemble des éléments présentés ci-dessus, analysés en concertation avec les responsables d'établissement, plaident en faveur de l'ouverture à la rentrée 2009 d'une section bilingue en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> au collège J. Pujo de Saint-Etienne-de-Baigorry. Les moyens supplémentaires nécessités pour la mise en place d'un tel enseignement seraient de 9 heures.**

## 2. Le collège Léon Bérard de Saint-Palais

Le collège Léon Bérard de Saint-Palais scolarise cette année 206 élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Il s'agit d'un collège unilingue, qui assure la continuité des enseignements pour les élèves des écoles et RPI publics du canton, parmi lesquelles 4 proposent à ce jour un enseignement bilingue basque / français : école de Saint-Palais, RPI d'Arraute-Charritte Beguios Masparraute Orègue, RPI de Larribar Uhart-Mixe, RPI d'Amendeux-Oneix Gabat.

Ce collège est positionné dans le Volet 1 de la Programmation pluriannuelle des enseignements comme devant à terme assurer la continuité en secondaire de l'enseignement bilingue proposé dans les écoles du canton.

La difficulté aujourd'hui est que, parmi les écoles bilingues du canton, seule l'école de Saint-Palais dispose à ce jour d'une offre d'enseignement bilingue sur l'ensemble des niveaux de la maternelle au CM2.

Les ouvertures de sections bilingues dans les 3 autres sites ont été effectuées au cours des dernières rentrées scolaires (RS 2005 dans le RPI de Larribar, RS 2006 dans le RPI d'Arraute, RS 2007 dans le RPI d'Amendeux). Les premières promotions d'élèves bilingues arriveront en CM2 en 2010.

A terme, les 4 écoles bilingues publiques qui alimenteront la section bilingue du collège, constitueront un vivier suffisant pour générer une demande assez nombreuse de poursuite de cet enseignement en collège. Les effectifs scolarisés cette année en sections bilingues dans ces écoles mettent en évidence une montée en puissance de cet enseignement :

ÉCOLE	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
AMENDEUX-ONEIX (Maternelle) [Rpi]	3	0	7	1	0	0	0	0	11
ARRAUTE-CHARRITTE (Primaire) [RPI]	13	16	9	4	8	0	0	0	50
LARRIBAR (Elémentaire) [Rpi]	4	3	3	1	3	3	0	0	17
SAINT-PALAIS (Elémentaire)	0	0	0	3	11	9	6	5	34
SAINT-PALAIS (Maternelle)	12	14	17	0	0	0	0	0	43
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>36</b>	<b>9</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>155</b>

Si la vocation bilingue du collège de Saint-Palais est acquise, en revanche l'organisation à très court terme d'un enseignement bilingue au collège reste problématique, compte tenu des faibles effectifs présents cette année en CM2 bilingue à l'école de Saint-Palais.

Il n'en demeure pas moins qu'existe une forte demande de certaines familles, parmi lesquelles certaines ont leur enfant aujourd'hui scolarisé en 6<sup>ème</sup> unilingue au collège après avoir bénéficié d'un enseignement bilingue sur l'ensemble du primaire, et d'autres ont leur enfant aujourd'hui scolarisé en CM2 bilingue à l'école de Saint-Palais.

En concertation avec le responsable du collège, et pour tenir compte de la demande des parents d'élèves, il a été décidé de mesurer cette demande, afin, si elle s'avérait suffisante, d'étudier la possibilité d'organiser un enseignement bilingue adapté qui concernerait à la fois les classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>, avec une partie des enseignements en commun.

Il a ainsi été procédé, entre la mi-décembre et le début du mois de janvier, à un double questionnement des familles, en leur demandant de se positionner dans l'hypothèse de l'ouverture d'une section bilingue en 6<sup>ème</sup> et en 5<sup>ème</sup> au collège de Saint-Palais à la rentrée 2009 :

- ♦ les familles des 5 élèves scolarisés cette année en CM2 bilingue à l'école de Saint-Palais ;
- ♦ l'ensemble des familles ayant leur enfant aujourd'hui scolarisé en 6<sup>ème</sup> au collège.

S'agissant de l'enquête auprès des CM2 bilingues :

- ♦ les 5 familles ont répondu, soit un taux de réponse de 100% ;
- ♦ sur les 5 familles :
  - 4 envisagent une inscription en 6<sup>ème</sup> bilingue au collège de Saint-Palais si celui-ci est proposé à la rentrée prochaine ;
  - 1 n'envisage pas une telle inscription.

S'agissant de l'enquête auprès des 6<sup>ème</sup> du collège, 3 familles envisagent une inscription en 5<sup>ème</sup> bilingue si cette possibilité leur est offerte.

Par ailleurs, une famille de Juxue a manifesté auprès du responsable du collège son intention d'inscription en 6<sup>ème</sup> bilingue à la rentrée prochaine si celle-ci ouvrait.

Au total, sur les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, 8 familles opteraient ainsi pour un enseignement bilingue, d'où les effectifs prévisionnels suivants pour la rentrée 2009 :

- ♦ classe de 6<sup>ème</sup> : 5 élèves ;
- ♦ classe de 5<sup>ème</sup> : 3 élèves.

Au vu des résultats de l'enquête, l'organisation d'un enseignement bilingue ne semble pas réaliste dès la rentrée prochaine au collège de Saint-Palais.

En revanche, afin de donner aux élèves venant de CM2 bilingue la possibilité de continuer à améliorer leur niveau de connaissance de la langue basque, il est proposé, en concertation avec le chef d'établissement, d'organiser dès la rentrée prochaine, un enseignement de basque renforcé à destination des élèves des classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>. Compte tenu des effectifs en présence, cet enseignement pourrait être organisé en commun sur les 2 niveaux, nécessitant l'attribution de 2 heures d'enseignement supplémentaires à l'établissement.

Il conviendra par la suite de réexaminer régulièrement la situation au cours des prochaines années scolaires, afin d'apprécier la possibilité de proposer un enseignement bilingue au collège dès que les conditions seront réunies pour ce faire, notamment en terme d'effectifs suffisants et de demande exprimée.

**L'ensemble des éléments présentés ci-dessus, analysés en concertation avec le chef d'établissement, plaident en faveur de l'organisation à la rentrée 2009 d'un enseignement de basque renforcé, qui serait proposé aux élèves des classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> du collège Léon Bérard de Saint-Palais.  
Les moyens supplémentaires nécessités pour la mise en place d'un tel enseignement seraient de 2 heures.**

### 3. Le collège de Saint-Pierre-d'Irube

Le nouveau collège de Saint-Pierre-d'Irube, qui va ouvrir ses portes à la rentrée prochaine, va assurer la continuité en secondaire pour les élèves des écoles publiques du canton, qui jusqu'à aujourd'hui intègrent les collèges Marracq et Camus de Bayonne, pour ce qui relève de l'enseignement public.

Ce collège a été dès le départ prévu par ses concepteurs comme devant proposer un enseignement bilingue basque/français, afin d'offrir une continuité d'enseignement aux sections bilingues existant dans les écoles publiques du canton. Il est également positionné comme tel dans le Volet 1 de la Programmation pluriannuelle des enseignements adopté par l'OPLB.

Parmi ces écoles, seule l'école primaire Quieta de Saint-Pierre-d'Irube offre à ce jour un enseignement bilingue sur l'ensemble des niveaux de la maternelle au CM2. Les élèves de primaire qui souhaitent poursuivre cet enseignement en 6<sup>ème</sup> ont aujourd'hui la possibilité de le faire au collège Marracq.

Les travaux menés ces dernières années par l'OPLB ont débouché sur la création de sections bilingues dans les écoles de Lahonce et d'Urcoit à la rentrée 2007. La faisabilité d'une ouverture à Mouguerre et à Villefranque est en cours d'étude.

Lorsque les premières promotions scolarisées en filière bilingue dans ces écoles parviendront en CM2, ce sont donc 4 ou 5 écoles publiques qui à moyen terme alimenteront la section bilingue du collège.

Si la vocation bilingue du collège de Saint-Pierre-d'Irube est acquise, en revanche la question de proposer cet enseignement dès la rentrée prochaine se pose.

En concertation avec les autorités académiques, il a été décidé d'étudier la faisabilité d'une ouverture sur la seule classe de 6<sup>ème</sup>, et non pas sur l'ensemble des 4 niveaux jusqu'à la 3<sup>ème</sup>, compte tenu du faible nombre d'élèves originaires du canton de Saint-Pierre-d'Irube scolarisés cette année dans les classes bilingues du collège Marracq, et susceptibles de quitter le collège Marracq pour intégrer le collège de Saint-Pierre :

- ♦ 6 élèves en 6<sup>ème</sup> ;
- ♦ 5 élèves en 5<sup>ème</sup> ;
- ♦ 4 élèves en 4<sup>ème</sup>.

Pour apprécier la faisabilité d'une ouverture en classe de 6<sup>ème</sup>, il a été procédé, entre la mi-décembre et le début du mois de janvier, au questionnement des familles des 8 élèves scolarisés cette année en CM2 bilingue à l'école primaire Quieta de Saint-Pierre-d'Irube, en leur demandant leur intention d'inscription dans l'hypothèse de l'ouverture d'une section bilingue en 6<sup>ème</sup> au collège de Saint-Pierre à la rentrée 2009.

Toutes les familles ont répondu, soit un taux de réponse de 100%.

L'ensemble des 8 familles envisagent une inscription en section bilingue si celle-ci est proposée en classe de 6<sup>ème</sup> au collège de Saint-Pierre-d'Irube à la rentrée prochaine 2009.

Par ailleurs, 5 familles supplémentaires résidant dans le canton, et dont les enfants sont cette année scolarisés en CM2 bilingue dans le privé, ont d'ores et déjà exprimé par courrier leur souhait d'inscription en 6<sup>ème</sup> bilingue au collège de Saint-Pierre-d'Irube à la rentrée prochaine :

- ♦ les familles de 3 élèves scolarisés à l'école privée Ste Marie de Mouguerre ;
- ♦ les familles de 2 élèves scolarisés à l'ikastola Oihana de Bayonne.

A ces familles, s'ajoute une famille de Briscous, dont l'enfant est scolarisé en CM2 bilingue à l'école publique de Briscous, et qui a manifesté auprès de la Mairie de Saint-Pierre-d'Irube son intention d'inscription en 6<sup>ème</sup> bilingue au collège de Saint-Pierre.

Ce sont ainsi au minimum 14 élèves qui intégreraient la 6<sup>ème</sup> bilingue si celle-ci était proposée à la rentrée prochaine au collège de Saint-Pierre-d'Irube.

**L'ensemble des éléments présentés ci-dessus plaident en faveur de l'ouverture dès la rentrée 2009 d'une section bilingue en 6<sup>ème</sup> au nouveau collège de Saint-Pierre-d'Irube.**

#### **4. Le collège de Tardets**

Non étudié.

**ANNEXE 2 :  
NOTE RELATIVE AUX TRAVAUX MENÉS PAR L'OPLB  
EN PARTENARIAT AVEC LA DDEC ET LES  
ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS EN VUE D'ÉVENTUELLES  
OUVERTURES DE SECTIONS BILINGUES**

**Enseignement catholique  
Synthèse des propositions de l'OPLB**

**1. Premier degré**

- **Ecole primaire Sacré Cœur de Villefranque** : ouverture d'une section bilingue à la rentrée 2009.
- **Ecole primaire St Michel de Saint-Jean-le-Vieux** : ouverture d'une section bilingue à la rentrée 2009.
- **Ecole primaire Largenté de Bayonne** : ouverture d'une section bilingue à la rentrée 2009.
- **Ecole primaire St Bernard de Bayonne** : demande suffisante, mais concrétisation immédiate de l'ouverture non souhaitée par l'équipe pédagogique.
- **Ecole primaire St Amand de Bayonne** : demande insuffisante pour envisager une ouverture à la rentrée 2009.

**2. Second degré**

- **Collège St Vincent d'Hendaye** : ouverture d'une section bilingue en classe de 6<sup>ème</sup> à la rentrée 2009, nécessitant l'attribution de 7 heures d'enseignement.
- **Lycée professionnel St Joseph d'Ustaritz** : ouverture d'une section bilingue à la rentrée 2009, nécessitant l'attribution de 5 heures d'enseignement.

## **I. PREMIER DEGRE**

### **1. L'école primaire Sacré Cœur de Villefranque**

L'école scolarise 111 élèves en 2008-09, dont 38 en maternelle (6 TPS) et 73 en élémentaire.

En concertation avec les partenaires de la DDEC, une enquête a été organisée en octobre 2008, afin de mesurer la demande des familles dans l'hypothèse de l'ouverture d'une section bilingue en maternelle à la rentrée scolaire 2009-10.

L'enquête a été effectuée auprès des familles ayant des enfants scolarisés cette année en très petite, petite et moyenne sections de maternelle, ainsi qu'auprès de quelques familles ayant déjà fait connaître leur intention d'inscription pour la rentrée prochaine.

Préalablement au lancement de l'enquête, une réunion d'information avait été organisée le 6 octobre 2008, pour exposer aux familles concernées le fonctionnement de l'enseignement bilingue.

A l'issue, un questionnaire a été diffusé :

- ♦ aux familles des 28 enfants scolarisés ;
- ♦ aux familles de 3 enfants à scolariser.

20 familles envisagent une inscription en section bilingue dans l'hypothèse d'une ouverture à la rentrée prochaine, parmi lesquelles :

- ♦ 12 familles ayant un enfant déjà scolarisé cette année en TPS, PS ou MS de maternelle ;
- ♦ 4 familles devant scolariser un enfant à la rentrée prochaine, dont 3 en PS de maternelle et 1 en TPS ;
- ♦ 3 familles devant scolariser un enfant en cours d'année scolaire 2009-10 ;
- ♦ 1 famille devant scolariser un enfant à la rentrée 2010.

En se basant sur les résultats de l'enquête, les effectifs prévisionnels en section bilingue à la rentrée 2009 se répartiraient de la façon suivante :

	<b>TPS</b>	<b>PS</b>	<b>MS</b>	<b>GS</b>	<b>TOTAL avec TPS</b>	<b>TOTAL hors TPS</b>
<b>Ensemble des élèves</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>15</b>
dont déjà scolarisés		4	3	5	12	12
dont à scolariser à la rentrée	1	3			4	3

**A l'examen des résultats de l'enquête, et compte tenu de la volonté des instances dirigeantes de la DDEC et de l'établissement, les conditions sont réunies pour l'ouverture d'une section bilingue à la rentrée 2009 à l'école Sacré Cœur de Villefranque.**

## 2. L'école primaire St Michel de Saint-Jean-le-Vieux

L'école scolarise cette année 37 élèves, dont 16 en maternelle (3 TPS) et 21 en élémentaire.

Une enquête avait été effectuée au cours de l'année scolaire précédente (octobre 2007) auprès des **13 familles** ayant des enfants scolarisés en très petite, petite et moyenne sections de maternelle, ainsi qu'auprès de 5 familles d'enfants à scolariser à la rentrée 2008, dans le but de connaître leur intention dans l'hypothèse de l'ouverture d'une section bilingue en maternelle à la rentrée scolaire 2008.

L'ensemble des 13 familles avaient répondu à l'enquête, et parmi elles, **12 familles** avaient déclaré envisager une inscription en section bilingue pour leur enfant.

En l'absence de demande officielle aux autorités académiques, l'enseignement bilingue a été organisé depuis la rentrée 2008, avec financement par l'OGEC d'un 1/2 poste de basque hors contrat. Cet enseignement est actuellement suivi par 23 élèves de maternelle, dont 8 de 2 ans.

Les responsables de l'école et de la DDEC souhaitent poursuivre cet enseignement et régulariser la situation à la rentrée prochaine.

Compte tenu du contexte, le questionnement des familles n'a pas été renouvelé cette année.

Selon le prévisionnel établi par l'école en fin d'année 2008, les effectifs qui suivront un enseignement bilingue à la rentrée 2009 se répartiront de la façon suivante :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL avec TPS	TOTAL hors TPS
Effectif bilingue	2	8	7	3	3					23	21
Effectif total	3	8	9	4	5	8	4	4	7	52	49

**A l'examen des effectifs prévisionnels, et compte tenu de la volonté des instances dirigeantes de la DDEC et de l'établissement, les conditions sont réunies pour l'ouverture d'une section bilingue à la rentrée 2009 à l'école St Michel de Saint-Jean-le-Vieux.**

### 3. Les 3 écoles de Largenté, St Amand et St Bernard de Bayonne

A ce jour, aucune des 8 écoles de Bayonne relevant de l'enseignement catholique n'offre la possibilité de suivre un enseignement bilingue basque / français.

Au cours de l'année scolaire 2007-08, plusieurs réunions de sensibilisation avaient été organisées auprès des directeurs d'établissements avec les responsables de la DDEC.

La réflexion poursuivie ensuite avec la DDEC et les directeurs d'école a abouti sur la décision d'organiser, au début de l'année scolaire 2008-09, une enquête concertée sur les 3 écoles de Largenté, St Amand et St Bernard, avec comme objectif de mesurer la demande des familles, mais aussi leur positionnement dans l'hypothèse d'une ouverture de section bilingue dans un autre établissement que l'école de scolarisation de leur enfant.

Les 3 établissements concernées par l'enquête sont les écoles catholiques qui scolarisent le plus d'élèves sur Bayonne en 2008-09 :

- ♦ St Bernard : 490 élèves, dont 134 en maternelle (11 TPS) et 356 en élémentaire ;
- ♦ Largenté : 271 élèves, dont 106 en maternelle (17 TPS) et 165 en élémentaire ;
- ♦ St Amand : 247 élèves, dont 57 en maternelle (6 TPS) et 190 en élémentaire.

Cette enquête, précédée le 30 septembre d'une réunion d'information à l'intention des familles concernées, a été effectuée au début du mois d'octobre auprès des familles ayant un enfant scolarisé en très petite, petite et moyenne sections de maternelle dans l'une des 3 écoles, soit :

- ♦ **89 familles** à St Bernard ;
- ♦ **70 familles** à Largenté ;
- ♦ **37 familles** à St Amand.

Sur les **196 familles** questionnées dans l'ensemble des 3 écoles, **35 familles** ont répondu envisager une inscription en section bilingue à la rentrée prochaine.

Ecole par école :

- ↪ Parmi les 89 familles questionnées à l'école **St Bernard**, **12** ont répondu envisager une inscription en section bilingue, à condition que cet enseignement soit proposé à **St Bernard**, école de scolarisation actuelle de leur enfant. Aucune n'envisage une inscription en section bilingue à Largenté ou St Amand.
- ↪ Parmi les 70 familles questionnées à l'école **Largenté**, **17** ont répondu envisager une inscription en section bilingue à la rentrée prochaine, parmi lesquelles :
  - ♦ 15 familles seulement si cet enseignement est proposé à **Largenté**, école de scolarisation actuelle de leur enfant ;
  - ♦ 1 famille si l'ouverture se fait à Largenté (école de scolarisation actuelle) ou à St Bernard ;
  - ♦ 1 famille quelle que soit la localisation de l'ouverture, St Amand, Largenté ou St Bernard.
- ↪ Parmi les 37 familles questionnées à l'école **St Amand**, **6** ont répondu envisager une inscription en section bilingue à la rentrée prochaine, parmi lesquelles :
  - ♦ 4 familles seulement si cet enseignement est proposé à **St Amand**, école de scolarisation actuelle de leur enfant ;
  - ♦ 1 famille si l'ouverture se fait à St Amand (école de scolarisation actuelle) ou à St Bernard ;
  - ♦ 1 famille quelle que soit la localisation de l'ouverture, St Amand, Largenté ou St Bernard.

En se basant sur les résultats de l'enquête, les effectifs prévisionnels en section bilingue à la rentrée 2009 se répartiraient de la façon suivante, dans chacune des écoles concernées :

- Effectifs prévisionnels à l'école **St Bernard**, dans l'hypothèse d'une ouverture de section bilingue à la rentrée prochaine dans cette école :

	TPS	PS	MS	GS	TOTAL avec TPS	TOTAL hors TPS
<b>Ensemble des élèves</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
dont scolarisés à St Bernard			5	7		
dont prêts à venir d'une autre école		2	2			

- Effectifs prévisionnels à l'école **Largenté**, dans l'hypothèse d'une ouverture de section bilingue à la rentrée prochaine dans cette école :

	TPS	PS	MS	GS	TOTAL avec TPS	TOTAL hors TPS
<b>Ensemble des élèves</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
dont scolarisés à Largenté		6	8	3		
dont prêts à venir d'une autre école			1			

- Effectifs prévisionnels à l'école **St Amand**, dans l'hypothèse d'une ouverture de section bilingue à la rentrée prochaine dans cette école :

	TPS	PS	MS	GS	TOTAL avec TPS	TOTAL hors TPS
<b>Ensemble des élèves</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
dont scolarisés à St Amand		1	3	2		
dont prêts à venir d'une autre école		1				

**A l'examen des résultats de l'enquête, l'ouverture d'une section bilingue à la rentrée 2009 se justifie dans les 2 écoles scolarisant le plus d'élèves, St Bernard et Largenté.**

**Malgré ces résultats positifs, l'équipe pédagogique de l'école St Bernard n'a pas souhaité concrétiser cette ouverture à la rentrée prochaine. Il conviendra, en concertation avec la DDEC et l'équipe pédagogique, d'apprécier l'opportunité d'examiner à nouveau la situation au cours de l'année scolaire prochaine ou au cours des années suivantes.**

**À l'école Largenté en revanche, toutes les conditions avant ouverture sont réunies : demande des familles, volonté de l'équipe pédagogique et des instances dirigeantes de la DDEC.**

## **II. SECOND DEGRE**

### **1. Le collège St Vincent d'Hendaye**

Le collège St Vincent, unique collège relevant de l'enseignement catholique situé dans le canton d'Hendaye, ne propose pas d'enseignement bilingue à ce jour.

Ce collège assure la continuité en secondaire pour les élèves de l'école St Vincent d'Hendaye, unique école primaire de l'enseignement catholique du canton. Cette école, qui scolarise cette année un peu plus de 300 élèves, propose un enseignement bilingue basque / français, actuellement suivi par 131 élèves (42% des effectifs de l'école).

Le collège St Vincent est par ailleurs alimenté, selon des effectifs variables d'une année sur l'autre, par :

- l'école catholique St François Xavier de la commune limitrophe d'Urrugne, tournée principalement vers les collèges de Saint-Jean-de-Luz, mais dont certains élèves du primaire intègrent le collège St Vincent d'Hendaye. Cette école, qui scolarise 240 élèves, propose un enseignement bilingue basque/français, actuellement suivi par 155 élèves (65% des élèves de l'école) ;
- les 5 écoles publiques d'Hendaye, parmi lesquelles 4 proposent un enseignement bilingue basque / français (écoles d'Hendaye Ville, Lissardy, Les Joncaux et de la Gare), suivi par 670 élèves au total ;
- l'école publique de Biriadou, qui scolarise 66 élèves dont 44 bilingues ;
- les ikastola d'Hendaye et d'Urrugne, qui scolarisent un peu plus de 270 élèves.

Cette année, le cursus d'enseignement bilingue offert à l'école St Vincent d'Hendaye couvre pour la première fois l'ensemble du primaire, puisque les élèves les plus âgés suivant cet enseignement sont cette année en CM2.

A partir de la rentrée 2009, se pose donc **le problème de la continuité de l'enseignement entre l'école et le collège.**

Cette première promotion de CM2 bilingues compte cette année 5 élèves. Au vu des effectifs scolarisés en section bilingue dans les niveaux inférieurs, ce potentiel ira augmentant d'année en année :

Effectif	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
global	36	36	45	42	39	36	38	39	311
bilingue	21	20	29	22	15	13	6	5	131

Les écoles alimentant pour partie le collège St Vincent scolarisent près de mille élèves en filières bilingues, parmi lesquels une centaine sont cette année en CM2.

Par ailleurs, plusieurs familles d'enfants scolarisés en CM2 bilingue ont d'ores et déjà manifesté leur intention d'inscription en 6<sup>ème</sup> au collège St Vincent à la rentrée prochaine :

- 2 sur les 5 de l'école St Vincent ;
- 6 de l'école publique Lissardy ;
- 1 de l'école publique Hendaye Ville ;
- 1 venant de Fontarrabie ;
- 1 venant de l'école bilingue d'Ixassou.

L'ensemble de ces familles, 11 au total, souhaitent pour leur enfant une continuité de l'enseignement bilingue en collège, et opteront pour cet enseignement s'il est proposé au collège St Vincent à la rentrée prochaine.

Compte tenu que les inscriptions vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire, on peut raisonnablement prévoir :

- un effectif au démarrage d'une douzaine d'élèves en 6<sup>ème</sup> bilingue dans l'hypothèse d'une ouverture à la rentrée prochaine ;

- un accroissement relativement rapide de cet effectif les années suivantes.

La principale du collège St Vincent et les instances dirigeantes de la DDEC tiennent à proposer dès la rentrée prochaine un enseignement bilingue en 6<sup>ème</sup>, de manière à offrir immédiatement la continuité de l'enseignement à la première promotion d'élèves bilingues de CM2 de l'école St Vincent, mais également pour répondre au nombre croissant de familles d'élèves bilingues provenant d'autres filières et établissements, qui demandent aujourd'hui cet enseignement au collège.

Une demande d'ouverture de section bilingue a été adressée en juillet 2008 par le chef d'établissement au Rectorat, renouvelée auprès de l'Inspection d'Académie en décembre. Le Comité Académique de l'Enseignement Catholique a émis un avis favorable au mois de septembre 2008. Le directeur départemental de la DDEC a réitéré la demande lors d'une réunion fin décembre avec les services rectoraux.

La demande de moyens supplémentaires pour la mise en place de cet enseignement est de 7 heures, qui permettraient l'enseignement de la langue basque à raison de 3 heures, et l'enseignement en langue basque de 2 disciplines supplémentaires, mathématiques et EPS, à raison de 2 heures chacune.

**L'ensemble des éléments présentés ci-dessus, analysés par l'OPLB en partenariat avec les responsables de l'établissement et de la DDEC, plaident en faveur de l'ouverture dès la rentrée 2009 d'une section bilingue en 6<sup>ème</sup> au collège St Vincent d'Hendaye. Les moyens supplémentaires nécessités par cette mise en place seraient de 7 heures.**

## 2. Le lycée professionnel St Joseph d'Ustaritz

Le lycée St Joseph d'Ustaritz présente la particularité de scolariser sur un même site, 400 élèves répartis en filières générales (Bac L et S), en filière technologique (Bac STG), et en filière professionnelle (Carrières Sanitaire et Sociale, vente, petite enfance...).

L'établissement propose déjà un enseignement bilingue aux élèves engagés dans les filières générales et technologiques.

Le lycée souhaiterait aujourd'hui élargir cet offre d'enseignement aux élèves de la filière professionnelle.

Une demande avait déjà été effectuée en ce sens l'an dernier par le chef d'établissement, qui n'avait pas abouti.

Les élèves bilingues s'engageant après la 3<sup>ème</sup> vers l'enseignement professionnel ne peuvent aujourd'hui poursuivre l'apprentissage de et en langue basque au-delà du collège.

La mise en place d'une offre d'enseignement bilingue en lycée professionnel, durablement structurée et dotée d'un cadre réglementaire adapté, nécessitera plusieurs années avant de devenir réalité, compte tenu à la fois des effectifs potentiels et de la diversité des filières de formation concernées.

D'ici là, les réflexions préparatoires en seraient d'autant plus pertinentes, si elles pouvaient s'appuyer sur des dispositifs expérimentaux offrant ponctuellement des possibilités de continuité à des élèves issus de collèges bilingues.

C'est dans cet esprit que l'OPLB a accompagné les réflexions de la DDEC et du lycée professionnel d'Ustaritz qui présente plusieurs avantages pour tester un premier dispositif dans l'enseignement professionnel.

- L'établissement dispose d'une expérience de plusieurs années dans l'organisation d'un enseignement bilingue déjà proposé aux élèves volontaires des filières générales et technologiques. Le démarrage d'un enseignement du basque et en basque en lycée professionnel s'inscrirait ainsi naturellement dans le projet d'établissement du lycée et présenterait l'intérêt d'être crédible vis-à-vis des familles concernées (synergies au niveau des équipes enseignantes, valorisation des sections d'enseignement professionnel au sein de l'établissement...)
- Les formations professionnelles dispensées au lycée d'Ustaritz concernent deux secteurs professionnels pour lesquels la maîtrise de la langue basque constitue dès à présent un atout sérieux pour l'insertion des jeunes et leur carrière.
  - Le secteur « social et petite enfance » pour lequel l'établissement propose en BEP Carrière Sanitaire et Social et un CAP Petite enfance. La structuration d'une offre de services en langue basque dans les structures d'accueil de la petite enfance fait partie des axes de travail de l'OPLB au cours de cette année 2008 dans le cadre d'un partenariat établi avec la CAF et le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques.
  - Le secteur commercial pour lesquels l'établissement propose un BEP Vente Action Marchandise et un Bac Pro Vente.
- Le lycée professionnel St Joseph d'Ustaritz présente enfin l'avantage d'être situé à un endroit facilement accessible pour des élèves issus tout à la fois de l'agglomération bayonnaise et du Pays Basque intérieur. Ce paramètre est loin d'être négligeable pour l'attractivité d'un dispositif nouveau et expérimental s'adressant à un public géographiquement assez dispersé.

Une première estimation obtenue auprès des chefs d'établissements, et des professeurs principaux de troisième de 7 collèges bilingues de l'Enseignement Catholique fait apparaître qu'une quinzaine d'élèves seraient à ce jour susceptibles d'intégrer une formation professionnelle bilingue dans le lycée d'Ustaritz.

Dans cette enquête, les collèges de l'enseignement public et ceux de la fédération Seaska n'ont pas été sollicités.

L'organisation pédagogique reposerait sur le regroupement d'élèves issus de formations différentes (BEP CSS – BEP tertiaire) en leur proposant :

- un renforcement de la langue basque : 3 heures hebdomadaire
- un enseignement en langue basque de l'histoire et géographie : 1 heure hebdomadaire
- un enseignement en langue basque de la vie sociale et professionnelle : 1 heure hebdomadaire.

Les programmes d'histoire/géographie et de VSP sont communs à toutes les formations en lycée professionnel.

Compte tenu de ces éléments que l'OPLB a travaillés en partenariat avec les responsables de l'établissement, les conditions semblent réunies pour permettre la mise en œuvre de ce dispositif à partir de la rentrée 2009.

Une demande d'ouverture de section bilingue a été effectuée par le chef d'établissement auprès du Rectorat en novembre 2008, avec une demande de moyens supplémentaires de 5 heures, correspondant à l'organisation pédagogique présentée ci-dessus.

Le Comité Académique de l'Enseignement Catholique a émis un avis favorable au mois de septembre 2008, et le directeur départemental de la DDEC a réitéré la demande lors d'une réunion fin décembre avec les services rectoraux.

**L'ensemble des éléments présentés ci-dessus, analysés par l'OPLB en partenariat avec les responsables de l'établissement et de la DDEC, plaident en faveur de l'ouverture à la rentrée 2009 d'une section bilingue au lycée St Joseph d'Ustaritz.  
Les moyens supplémentaires nécessités par cette mise en place seraient de 5 heures.**

**3. ERANSKINA : Unibertsitatea eta EEPren artean  
Euskara Gaitasunaren Egiazatzeko Dispositiboaren  
antolatzeako partaidetza Hitzarmen Kuadroa**

**ANNEXE 3 : Convention Cadre de partenariat entre l'Université et l'OPLB  
Relative à la mise en oeuvre du Dispositif de Certification  
de niveau de langue basque**

**Entre les soussignés :**

L' **Office Public de la Langue Basque**  
représenté par son Président Monsieur Max  
Brisson, d'une part, ci-après désigné « OPLB »,

L'**Université de Pau et des pays de l'Adour**  
représentée par son Président Monsieur Jean-  
Louis Gout, ci-après désignée « UPPA »;

Et

L'**Université Michel de Montaigne  
Bordeaux 3** représentée par son Président  
Monsieur Singaravélou, ci-après désignée  
« Bordeaux 3 » d'autre part ;

**Il est convenu ce qui suit :**

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'enseignement de la langue basque et son développement dans la sphère publique ou privée rendent de plus en plus nécessaire une évaluation de la maîtrise de cette langue par les divers acteurs, scolaires, étudiants ou professionnels. Les institutions qui intensifient leurs efforts pour le développement de la langue, d'une part, et les divers acteurs bascophones ou devenant bascophones, d'autre part, souhaitent aussi pouvoir mesurer cette maîtrise de la langue.

**Honako hauek izenpeturik:**

**Euskararen Erakunde Publikoak**, lehendakari duen Max Brisson Jaunak ordezkaturik, aurrerantzean « EEP » izendaturik, alde batetik,

**Paue eta Aturri aldeko herrialdeetako Unibertsitateak**, lehendakari duen Jean-Louis Gout Jaunak ordezkaturik, aurrerantzean «UPPA» izendaturik;

Eta

**Michel de Montaigne Bordele 3 Unibertsitateak**, lehendakari duen Singaravélou Jaunak ordezkaturik, aurrerantzean « Bordeaux 3 » izendaturik bestaldetik;

**Ondokoa adostu dute :**

**AITZINSOLASA**

Euskararen irakaskuntza eta honen garapenak, eremu publiko eta pribatuan, gero eta beharrezkoago egiten dute, eskola, unibertsitate ikasle edo profesionalen hizkuntzaren jabetzaren heinaren egiaztatzea. Instituzioek, euskararen sustapenaren aldeko indarrak areagotuz doazen heinean alde batetik eta eragile euskaldun, edo euskalduntze prozesuan direnek beste aldetik, hizkuntza gaitasunaren neurketa egiaztatzea nahi dute ere.

Le Cadre européen de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer (CECR), représente un outil reconnu et un instrument pratique élaboré en Europe après une large consultation et s'appuyant sur de nombreux acquis scientifiques afin de déterminer clairement quelles sont les étapes de l'apprentissage d'une langue en général, du basque en particulier. Il aide à situer les seuils franchis par les apprenants tout en permettant de comparer les résultats de l'évaluation avec ceux obtenus pour d'autres langues dans la Communauté Européenne.

Ce Cadre Européen prévoit une organisation en 6 niveaux : A1 niveau Introductif ou Découverte ; A2 niveau Intermédiaire ou de Survie ; B1 niveau Seuil ; B2 niveau Avancé ou Indépendant ; C1 niveau Autonome ; niveau C2 ou expert. La mise en place de ces niveaux se fera progressivement et commence par le niveau C1.

Les besoins peuvent être actuellement exprimés en plusieurs centaines de candidats par an, à ce niveau C1. On peut compter en effet d'une part sur 100 à 200 candidats, chiffre qui correspond au nombre annuel de candidats qui se sont présentés ces dernières années, issus essentiellement de l'enseignement immersif et bilingue ou bien encore des cours du soir pour adultes, auxquels il faut ajouter quelques bascophones naturels (euskaldun zaharrak) à la recherche de cette certification. D'autre part il faut compter le nouveau public de 100 à 200 candidats provenant chaque année des nouvelles générations d'apprenants issus des plans de formation mis en place par les Collectivités Locales et Territoriales (Communes, Communautés de Communes, Conseil Général). Au total, le nombre de candidats prévisibles exige une organisation solide appuyée sur la présente convention.

La mise en place de cette convention a pour objectif de certifier le niveau réel de connaissance de la langue basque des candidats. Elle les mettra à même de pouvoir rapidement exercer cette connaissance de la langue dans leur activité professionnelle ou de formation.

Europako Erreferentzia Marko Amankomunak (EEMA), tresna ezagutua eta eraginkorra eskaintzen du, kontsulta zabal eta zientzia alorreko jakintza ugaritan oinarritua dena. Hizkuntza baten ikaspen orokorrean dauden urratsak finkatzen ditu eta bereziki euskararenak ere. Ikaskuntza prozesuan daudenek iragaiten dituzten mailak finkatzen ditu, lorturiko emaitzak, Europar Batasuneko beste hizkuntzekin parekatzea ahalbidetuz.

Europar Markoak 6 mailako antolakuntza aurreikusten du : A1 maila Hasierakoa ; A2 maila edo Tartekoa; B1 maila edo Atalasea; B2 maila Aurreratua; C1 maila Eraginkorra ; C2 maila Menderatze maila. Mailen antolaketa progresiboki eginen da, C1 mailatik hasiz.

Gaur egun dagoen behar hau, urtero C1 mailara aurkeztu diren ehunka azterketariak adierazten dute. Izan ere, azken urteetan 100 eta 200 hautagai artean aurkeztu izan da urtero, murgiltze ereduko edo irakaskuntza elebiduneko sistematik jalgi diren ikasleak, helduen irakaskuntza sailetik edota zenbait jatorrizko euskaldun, egiaztapen horren bila zebiltzanak. Bestalde ere hauei gehitu behar zaizkie engeitok Tokiko Agintee (Herri eta Herri Elkargo eta Kontseilu Orokorak) martxan ezarri dituzten etengabeko prestaketarako plangintzek emanen dituzten 100 edo 200 hautagaiak. Orotara aitzinikus daitekeen azterketari kopuruak, Hitzarmen honetan oinarrituko den antolakuntza sendo bat eskatzen du.

Hautagaiak duten euskararen ezagutza errealaren egiaztatzea da Hitzarmen honen plantatzearen helburua. Honi esker, epe laburrean lanbide edo ikasketa jardueretan, hizkuntza gaitasun horren erabilteza ahalbidetuko zaie.

## **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités du partenariat que les signataires décident d'établir en vue de la **création et de l'animation d'un Dispositif de Certification de niveau de langue basque.**

## **ARTICLE 2 : Outil de référence**

Le dispositif de certification visé prendra appui sur le cadre Européen Commun de Référence et pourra porter à terme sur les six niveaux (A1-C2) à ce jour définis.

## **ARTICLE 3 : Public visé**

Le système de certification sera ouvert à toute personne de plus de 16 ans engagée dans ou issue d'un cursus d'apprentissage de la langue basque, en formation continue ou initiale.

## **ARTICLE 4 : Partenariat transfrontalier**

Le dispositif de certification cherchera à mettre en oeuvre, pour chaque niveau certifié, les procédures d'homologation, avec les certificats de même niveau produits au sein de la Communauté Autonome d'Euskadi et en Navarre.

## **ARTICLE 5 : Responsabilité scientifique**

Les modalités d'organisation des épreuves, de correction et d'évaluation seront établies sous la responsabilité d'un Comité Scientifique dont les membres seront cooptés par le Directeur de l'OPLB et les deux co-responsables du Département Interuniversitaire d'Etudes Basques de Bayonne.

## **ARTICLE 6 : Objectif à court terme**

Pour 2009, les partenaires signataires se fixent pour objectif d'organiser une épreuve de certification de niveau C1 afin d'assurer la continuité du dispositif précédent, jusqu'ici animé par l'Académie de la langue basque.

## **1. ARTIKULUA : Gaia**

Hitzarmen honen helburua da **Euskara Gaitasunaren Egiatzatzeko Dispositibo baten sortzeko eta bizi arazteko**, izenpetzaileen artean antolatzea erabaki den partaidetzaren zehaztea.

## **2. ARTIKULUA : Erreferentzia tresna**

Egiatzatze dispositiboa, Europako Erreferentzia Marko Amankomunean oinarrituko da eta gaur egun dituen sei mailetan (A1-C2) deklinatu ahalko da etorkizunean.

## **3. ARTIKULUA : publiko xedea**

Egiatzatze dispositiboa 16 urtez goitiko pertsona orori, euskararen ikaskuntza prozesuan, etengabeko prestaketan ari edo oinarrizko ikasketetatik jalgia izanik ere, irekia izanen zaio.

## **4. ARTIKULUA :Mugazgaindiko partaidetza**

Egiatzatze dispositiboaren xedea da, egiaztatua izanen den maila bakoitzarentzat, Euskal Autonomia Erkidego eta Nafarroan dauden hein bereko egiaztagiriekiko homologazioen antolatzea.

## **5. ARTIKULUA : Ardura zientifikoa**

Urteroko frogen antolaketa-molde, zuzenketa eta ebaluaketak, Batzorde Zientifiko baten ardura pean finkatuko dira, honen kideak EEPko Zuzendariak eta Baionako Unibertsitate-arteko Euskal Ikasketen Departamentuko bi arduradunek izendatuko dituztelarik.

## **6. ARTIKULUA : Epe laburreko helburua**

2009rako, partaide izenpetzaileek helburutzat hartzen dute C1 mailako azterketa frogen antolatzea, lehenagotik Euskaltzaindiak antolatua zuen dispositibotik lekora, jarraipenaren segurtatzeko gisan.

## **ARTICLE 7 : Rôle des parties**

Les Parties s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en place de ce dispositif.

Les contributions et les participations financières de chaque partie seront fixées dans le cadre d'une **Annexe annuelle à cette Convention Cadre**.

Cette annexe fixe en particulier les modalités de prise en charge des frais :

- Liés au fonctionnement du Comité Scientifique (rétribution, déplacements...)
- liés à l'organisation des examens, de l'inscription jusqu'à la délivrance du certificat
  - o Rétribution des concepteurs de sujets, des correcteurs et des surveillants
  - o Papeterie, reproduction de documents...
  - o Poste, téléphone
- d'édition : supports de communication, diplômes...

## **ARTICLE 8 : Durée de validité et dénonciation**

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis d'un mois.

## **ARTICLE 9 : Modification et résiliation**

Tout réajustement ou modification des clauses à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

Tout manquement aux clauses énoncées pourra entraîner, à tout moment, la résiliation de plein droit de la présente convention.

## **7. ARTIKULUA : aldeen eginbeharra**

Dispositibo honen martxan ezartzeko beharrezkoak diren bitartekoen bideratzera egiatzen dira Aldeak :

Alde bakoitzaren parte hartzea eta ekarpen ekonomikoa, **Hitzarmen koadro honen urteroko Eranskinen** finkatuko dira.

Eranskin horrek finkatuko du bereziki, ondoko gastuen banaketa :

- Batzorde Zientifikoak eraginen dituen gastuen kargua (ordainketa, bide-sariak...)
- Azterketen antolakuntzak eraginen dituen gastuen ardurak, izenematek ziurtagiriaren emateraino
  - o Aztergaien sortzaileen ordainketa, zuzentzaileena eta begiraleena
  - o Idazkaritza gastuak
  - o Posta, telefona
- Edizioari loturiko gastuak : komunikazio euskarriak, ziurtagiriak...

## **8. ARTIKULUA : Iraupena eta salatzea**

Hitzarmen honek 3 urteko iraupena du.

Hiru alderdiek sala dezakete gutun egiaztatu baten bidez, hilabete bateko epearekin.

## **9. ARTIKULUA : Aldaketak eta deuseztatzea**

Baldintza hauen eta hitzarmen honen klausulen aldatzeko, emendakin bat beharrezko izanen da. Klausulak errespetatzen ez badira, hitzarmen hau berez deuseztatua izanen da.

## **10. ARTIKULUA : Desadostasunak**

### **ARTICLE 10 : Différends**

En cas de différend ou de conflit pour l'application de la présente convention, les signataires s'efforceront de résoudre celui-ci à l'amiable. A défaut, pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, ils décident de s'en remettre à la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Pau. En cas de différend ou de conflit pour l'application de la présente convention c'est la version en français qui prévaut sur la version en langue basque.

Fait à BAYONNE, en trois exemplaires originaux,  
le 3 mars 2009

**Le président  
de l'Université Michel de  
Montaigne Bordeaux 3  
Bordeaux 3ko Lehendakaria**

**Singaravélou**

**Le président de l'Office  
Public de la Langue  
Basque  
EEPko lehendakaria**

**Max BRISSON**

Hitzarmen honen betetzetik sor litezkeen desadostasun edo eztabaidentzat, adiskidetasunezko konponketa bilatzen saiatuko dira izenpetzaileak. Lortu ezean, gatazken zuritzeko lana, Paueko auzitegi administratiboaren gain uztea erabakitzen dute .

Hitzarmen honen betetzetik sor litezkeen desadostasun edo eztabaidentzat, frantsesezko idazkia da erabiliko.

2009ko martxoaren 3an, BAIONAn egina,  
jatorrizko hiru aletan,

**Le président de  
l'Université de Pau et  
des Pays de l'Adour  
UPPAko Lehendakaria**

**Jean-Louis Gout**



**Budget prévisionnel du Dispositif de certification de langue basque sur 2 ans**

Sessions de printemps et automne 2009  
Estimation : 150 candidats

<b>Prévisionnel Année 1 : Création du Certificat de niveau C1 et mise en place des épreuves du niveau C1</b>							
<b>Charges prévisionnelles</b>		<b>Ressources prévisionnelles</b>	<b>AUTRES</b>	<b>BORDEAUX III</b>	<b>UPPA</b>	<b>OPLB</b>	<b>TOTAL</b>
Mise en place du Dispositif		<b>10 143</b>					<b>10 143</b>
Conception des épreuves de C1		10 143				10 143	10 143
<b>Fonctionnement du Dispositif</b>		<b>13 254</b>					<b>13 254</b>
<b>Epreuves</b>		<b>8 454</b>					
Rédaction des sujets	3 793					5 904	5 904
Surveillance	1 080		2 550				2 550
Corrections	1 050						
Oraux	2 531						
Rapport de fin d'année (Responsable pédagogique)	0						
<b>Secrétariat</b>		<b>0</b>					<b>0</b>
Secrétariat	0				UPPA		0
					Bordeaux 3		0
<b>Salles</b>		<b>0</b>					<b>0</b>
Mise à disposition des salles	0				UPPA	0	0
<b>Reproduction</b>		<b>2 000</b>					<b>2 000</b>
Production de matériel pédagogique	1 200				UPPA	1 200	1 200
Emission des certificats	800				UPPA	800	800
<b>Communication externe</b>		<b>2 800</b>					<b>2 800</b>
Supports propres	2 000					800	2 000
Supports médias	800						800
<b>Total Charges</b>		<b>23 397</b>	<b>2 550</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>16 847</b>	<b>23 397</b>

**Budget prévisionnel du Dispositif de certification de langue basque sur 2 ans**

Sessions de printemps et automne 2010  
Estimation : 300 candidats

<b>Prévisionnel Année 2 : Création des Certificats de niveau B1 et B2 et mise en place des épreuves de niveau B1, B2 et C1</b>							
<b>Charges prévisionnelles</b>	<b>11 193</b>	<b>Ressources prévisionnelles</b>	<b>AUTRES</b>	<b>BORDEAUX II</b>	<b>UPPA</b>	<b>OPLB</b>	<b>TOTAL</b>
Mise en place du Dispositif		Recouvrement de la mise en place					<b>11 193</b>
Conception des épreuves de C1	11 193	OPLB				11 193	11 193
<b>Fonctionnement du Dispositif</b>	<b>51 479</b>	Recouvrement du fonctionnement					<b>51 479</b>
<b>Epreuves</b>	<b>39 979</b>	OPLB				34 879	34 879
Rédaction des sujets	13 219						
Surveillance	2 160	Inscriptions	5 100				5 100
Corrections	2 100						
Rapport de fin d'année (Responsable pédagogique)	22 500						
<b>Secrétariat</b>	<b>4 500</b>	UPPA		2250	2250		2 250
Secrétariat (4 mois à 1/2 temps)	4 500	Bordeaux 3					2 250
<b>Salles</b>	<b>0</b>	UPPA			0		0
Mise à disposition des salles	0						
<b>Reproduction</b>	<b>3 500</b>	UPPA			2 000		2 000
Production de matériel pédagogique	2 000	UPPA			1 500		1 500
Emission des certificats	1 500						
<b>Communication externe</b>	<b>3 500</b>	Bordeaux 3		2 500			2 500
Supports propres	2 500	Bordeaux 3		1 000			1 000
Supports médias	1 000						
<b>Total Charges</b>	<b>62 672</b>	<b>Total resources</b>	<b>5100</b>	<b>5750</b>	<b>5750</b>	<b>46072</b>	<b>62 672</b>

## Budget prévisionnel du Dispositif de certification de langue basque sur 2 ans

Sessions de printemps et automne 2009

Estimation : 150 candidats

<b>Prévisionnel Année 1 : Création du Certificat de niveau C1 et mise en place des épreuves du niveau C1</b>							
Charges prévisionnelles	10 143	Ressources prévisionnelles	AUTRES	BORDEAUX III	UPPA	OPLB	TOTAL
Mise en place du Dispositif	10 143	Recouvrement de la mise en place					<b>10 143</b>
Conception des épreuves de C1	10 143	OPLB				10 143	10 143
<b>Fonctionnement du Dispositif</b>	<b>13 254</b>	Recouvrement du fonctionnement					<b>13 254</b>
<b>Epreuves</b>	<b>8 454</b>	OPLB				5 904	5 904
Rédaction des sujets	3 793						
Surveillance	1 080	Inscriptions	2 550				2 550
Corrections	1 050						
Oraux	2 531						
Rapport de fin d'année (Responsable pédagogique)	0						
<b>Secrétariat</b>	<b>0</b>						
Secrétariat	0	UPPA					0
		Bordeaux 3					0
<b>Salles</b>	<b>0</b>	UPPA			0		0
Mise à disposition des salles	0						
<b>Reproduction</b>	<b>2 000</b>						
Production de matériel pédagogique	1 200	UPPA			1 200		1 200
Emission des certificats	800	UPPA			800		800
<b>Communication externe</b>	<b>2 800</b>						
Supports propres	2 000	Bordeaux 3		2 000			2 000
Supports médias	800	OPLB				800	800
<b>Total Charges</b>	<b>23 397</b>	<b>Total ressources</b>	<b>2 550</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>16 847</b>	<b>23 397</b>

## Budget prévisionnel du Dispositif de certification de langue basque sur 2 ans

Sessions de printemps et automne 2010

Estimation : 300 candidats

<b>Prévisionnel Année 2 : Création des Certificats de niveau B1 et B2 et mise en place des épreuves de niveau B1, B2 et C1</b>						
Charges prévisionnelles	Ressources prévisionnelles	AUTRES	BORDEAUX III	UPPA	OPLB	TOTAL
Mise en place du Dispositif	<b>11 193</b>					<b>11 193</b>
Conception des épreuves de C1	11 193				11 193	11 193
<b>Fonctionnement du Dispositif</b>	<b>51 479</b>					<b>51 479</b>
<b>Epreuves</b>	<b>39 979</b>					
Rédaction des sujets	13 219				34 879	34 879
Surveillance	2 160	5 100				5 100
Corrections	2 100					
Rapport de fin d'année (Responsable pédagogique)	22 500					
<b>Secrétariat</b>	<b>4 500</b>					
Secrétariat (4 mois à 1/2 temps)	4 500			2 250		2 250
<b>Salles</b>	<b>0</b>					
Mise à disposition des salles	0			0		0
<b>Reproduction</b>	<b>3 500</b>					
Production de matériel pédagogique	2 000			2 000		2 000
Emission des certificats	1 500			1 500		1 500
<b>Communication externe</b>	<b>3 500</b>					
Supports propres	2 500					2 500
Supports médias	1 000					1 000
<b>Total Charges</b>	<b>62 672</b>	<b>5 100</b>	<b>5 750</b>	<b>5 750</b>	<b>46 072</b>	<b>62 672</b>

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de la Langue Basque, adoptait en juillet 2008, un programme prioritaire en matière d'édition en langue basque, élaboré en étroite partenariat avec l'Institut Culturel Basque. La thématique de l'édition se situant de fait au croisement des missions des deux organismes, il sembla pertinent, par souci d'efficacité et de cohérence, de privilégier une démarche très concertée sur ce domaine, qui a pris la forme d'un programme d'activités défini ensemble. En prenant appui sur les préconisations concrètes formulées par l'ARPEL, il recense les opérations et activités qui seront mises en œuvre de manière prioritaire, en précisant pour chacune d'entre elles les modalités du pilotage : ICB, OPLB ou les deux ensembles.

Dans ce cadre, et amorçant la mise en œuvre de la seconde orientation du programme prioritaire, qui consiste à promouvoir l'édition en langue basque via les salons, l'OPLB et l'ICB ont décidé de répondre favorablement à l'invitation du Conseil Régional d'Aquitaine au Salon de Paris : le Conseil Régional et l'ARPEL, ont en effet proposé à l'OPLB et à l'ICB la location d'une table pour trois jours afin d'y exposer la production des éditeurs basque.

L'objectif de l'opération est double :

- ↳ Il s'agit d'une part de promouvoir l'édition en langue basque et du Pays Basque de France auprès des publics extérieurs au territoire
  - en exposant une offre significative de la production locale, sur un stand durant 3 jours
    - o *location et gestion de l'espace pris en charge par l'OPLB, communication à définir avec l'ARPEL*
  - en organisant un événement culturel traitant de promouvoir la littérature basque aux publics parisiens bascophones et non bascophones
    - o *pris en charge par l'ICB*
- ↳ Et il s'agit d'autre part, de contribuer au renforcement la chaîne du livre basque, en favorisant les rencontres entre acteurs de la chaîne
  - en donnant la possibilité aux éditeurs de se rendre au salon, lieu de rencontre des professionnels du monde entier
    - o *aide à hauteur de 50% des frais de voyage pour une personne par maison d'édition, proposée par l'OPLB, si 50% de l'offre présentée par l'éditeur est en langue basque ou en bilingue*
  - en mettant à disposition des éditeurs un espace (sur le stand de la Région Aquitaine) afin d'y organiser des opérations commerciales pour la promotion d'un ou plusieurs titres
    - o *espace mis à disposition par l'ARPEL*

Budget des coûts pris en charge par l'OPLB:

	Dépenses globales	OPLB
Location d'une table sur le stand de l'Aquitaine	500 €	500 €
Défraiements éditeurs	2400 €	1200 €
Divers	500 €	500 €
<b>Total</b>	<b>3400 €</b>	<b>2200 €</b>

**ITXARO BORDA**  
**Lecture de poèmes**

**Avec :**  
**Mylène Charrier**  
**et**  
**Jésus Aured (Accordéon)**

**Comptoir des Arts – 100, rue Monge – 75005 PARIS**

**Le Samedi 14 mars 2009 – 19 :30**

Dans le cadre du Salon du Livre de Paris où la littérature basque sera présentée les 13-14-15 mars 2009, l'Institut culturel basque, en partenariat avec l'Office Public de la langue basque et l'Arpel Aquitaine, organise une soirée de lecture de poèmes de l'auteur basque Itxaro Borda.

Lecture en basque et en français, communion entre le Mot et la Musique : Itxaro Borda et ses amis nous emmèneront dans un voyage poétique d'une quinzaine d'œuvres choisies de ses livres « *Bizitza nola badoan* » ("*Ainsi va la vie*") (1984) ou encore « *Noiztenka* » (De temps en temps) (2007) ; de plus, certaines poésies non publiées à ce jour seront aussi récitées.

Cette soirée sera organisée avec la collaboration de la Maison des Basques de Paris et l'association Sustraiak.

**Courte biographie :**

Itxaro Borda est née à Bayonne en 1959, et a passé son enfance à Orègue, en Basse-Navarre. Après des études agricoles elle a obtenu un DEA en histoire à Pau. Elle travaille à La Poste, un temps à Paris, puis à Mauléon et à Bayonne actuellement. Fondatrice en 1982 de la revue littéraire *Maiatz* avec Lucien Etxezaharreta.

1984 : elle y a publié son premier recueil de poèmes "*Bizitza nola badoan*" ("*Ainsi va la vie*").

Prix Euskadi 2002 pour le roman "*%100 basque*".  
Auteur de nombreux ouvrages (romans, nouvelles, poésies, etc.)

**ITXARO BORDA**  
**Olerki irakurketa**

**Laguntzaileak :**  
**Mylène Charrier**  
**Jésus Aured (Akordeoia)**

**Comptoir des Arts – 100, rue Monge – 75005 PARIS**  
**2009ko Martxoaren 14ean – 19 :30etan**

Euskal literaturak leku berezi bat ukanen du, Pariseko Liburu azokan, 2009ko Martxoaren 13,14 eta 15etan.

Euskal kultur erakundeak, Euskararen Erakunde Publikoaren eta Arpel aquitaine egituraren partaidetzarekin, Itxaro Borda euskal idazlearen poesia irakurketa bat antolatu du.

Irakurketa euskaraz eta frantsesez, Hitzaren eta Musikaren arteko harreman bizia : Itxaro Borda eta bere kideek bidaia poetiko batetara eramanez gaituzte, hamabost bat idazki irakurriz, hauen artean « *Bizitza nola badoan* » (1984) edo « *Noiztenka* » (2007) liburuetarik hautatuak ; halaber, argitaratugabeak diren poesia zenbaiten ezagutzeko parada ere ukanen dugu.

Gaualdi hau antolatua da Pariseko Euskal Etxea eta Sustraiak elkarteekin batera.

**Idazlearen biografia labur bat**

Itxaro Borda Baionan jaio da 1959an.  
Hurtzaroa Nafarroa Behereko Oragarren iragan du.  
Nekazaritzan eta Historian lizentziatua.  
Lanbidez postaria: garai batean Parisen, gero Maulen, eta gaur egun Baionan.

Maiatz literatur aldizkariaren sortzailea izan da Luzien Etxezaharretarekin batera, 1982an.  
Lehen poesia liburua 1984an eman zuen argitara: "*Bizitza nola badoan*".

2002an Euskadi Saria jaso zuen, "%100 basque" nobelari emana.  
Anitz obra ezberdinen idazle (eleberri, nobelak, poesiak, etabar)